



NON, A LA PRIME AU « MÉRITE » ! NON, AU SALAIRE AU « MÉRITE » !

En 2020, Le Gouvernement a rendu obligatoire l'entretien annuel et veut rendre possible la fixation d'objectifs et critères d'évaluation de chacun d'entre-nous pour rendre les hospitaliers corvéables et malléables...

On sait très bien que ce système d'évaluation par objectif n'est pas neutre et participe à la marchandisation de l'Hôpital et de nos métiers, en particulier en liant l'entretien et les objectifs à la prime de service qui est un élément très important de notre rémunération.

Un peu de théorie !

Aucun scientifique n'a pu mettre en place une réelle méthode d'évaluation individuelle du travail, ne pouvant jamais déterminer ce qui relève de l'individu, du collectif, des moyens donnés ou non, de l'application ou non des prescriptions.

L'évaluation individuelle n'a qu'un objectif : manager, c'est à dire faire adhérer à une politique générale de rentabilité qui est en échec aujourd'hui dans les hôpitaux. Pour cette raison nous y sommes opposés.

La CGT du CH Lavour est opposée à cette prime au « mérite », nous sommes opposés à toutes rémunérations au « mérite » !

ATTENTION :

La notation a été **supprimée** en **2021** mais les textes réglementaires qui devaient définir les modalités d'attribution **de la nouvelle prime n'ont toujours pas été publiés.**

Le gouvernement a donc décidé pour calculer le montant de la prime 2021, de prendre en considération la note de 2020, à laquelle a été ajouté une évolution décidée par les Directeurs. A Lavour : + 0.25 points.

C'est la dernière année de la prime de service dans son « ancienne version ».

A cette date, aucune information sur les nouvelles modalités. On ne sait ce qu'il adviendra après, surtout depuis qu'il a été décidé de fusionner la majorité des primes existantes à l'occasion du « Ségur »... La CGT n'a pas signé les accords du Ségur de la Santé...

Nous pouvons tous juger « sur pièces » du résultat et de l'inégalité qu'il crée cette année.

Pour rappel :

Le gouvernement a décidé de ne pas compter le CTI (183 euros net) dans le calcul de la prime !

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr